

Ce n'est pas parce qu'on est petit
qu'on a des petits problèmes



DIRE NON AU HARCÈLEMENT !

Découvrez toutes les informations, conseils et ressources pour faire face aux situations de harcèlement en milieu scolaire.

www.nonauharcelement.education.gouv.fr/

NON AU HARCÈLEMENT

Victime ou témoin
de harcèlement ?

Appelez le
3020
numéro gratuit face au harcèlement

Appelez le
3018
numéro gratuit face au cyberharcèlement



NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS PARLONS-EN !

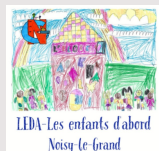
*N'HÉSITÉZ PAS À EN PARLER AUX
REPRÉSENTANTS DE PARENTS DE VOTRE
ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « LES
ENFANTS D'ABORD » SUR :*



Les enfants d'abord Noisy-le-grand
@lesenfantsdabordnlg



www.lesenfantsdabordnlg.fr

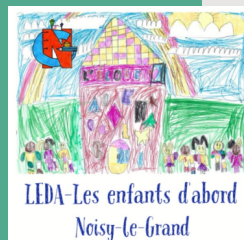


Les Enfants d'Abord Noisy-le-Grand 2023 - Association Loi 1901
Ne pas jeter sur la voie publique



SENSIBILISATION CONTRE LES VIOLENCES AUX ENFANTS

Groupe Scolaire La Varenne
Groupe Scolaire Samuel Wallis
Collège François Mitterrand



LE HARCÈLEMENT C'EST QUOI ?

« Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. »

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Les 3 caractéristiques du harcèlement en milieu scolaire :

- **La violence** : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- **La répétition** : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement.
- **L'isolement** : la victime est souvent isolée et ne sait pas comment réagir et se défendre.

Tous les conflits ne sont pas systématiquement des faits de harcèlement, il est nécessaire de faire la part des choses.

LE HARCÈLEMENT SI ON N'EN PARLE PAS IL NE S'ARRÊTE PAS

Vous pouvez discuter avec votre enfant, lui apprendre à dire « Non » à la violence contre lui ou contre un autre enfant.

N'hésitez pas à signaler à la directrice et/ou l'enseignant de votre enfant toute suspicion de harcèlement à l'encontre d'un élève.

La psychologue scolaire pourra intervenir et accompagner l'enfant victime, les enfants initiateurs et les témoins silencieux.

NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de cyberharcèlement ?

